

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 31 mars 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.873**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ) représente les 450 000 personnes vivant en situation de handicap visuel au Québec. Dans le cadre de son comité Réadaptation, le RAAQ veut s'assurer que l'ensemble des centres de réadaptation du Québec offrent des services adéquats et de qualité à toutes les personnes ayant une déficience visuelle. C'est pourquoi nous sollicitons de votre part des statistiques concernant l'accès aux services de réadaptation en déficience visuelle à l'échelle provinciale. Nous espérons ainsi avoir une connaissance plus juste de l'état de l'accès, du nombre de personnes en attente, de la nature des services en attente, de la gestion des demandes prioritaires, des délais d'attente et des services rendus. Nous savons que de telles statistiques sont en principes disponibles à l'échelle régionale, via les gestionnaires d'accès des différents territoires. Cependant comme le MSSS compile sans doute les résultats de l'implantation du plan d'accès pour tous les centres de réadaptation et étant donné que nous sommes un regroupement provincial, pouvez-vous nous référer à une personne du ministère qui pourrait faire avec nous un suivi régulier de ces données pour tout le Québec ? Nous sommes également ouverts à toute autre suggestion que vous pourriez nous faire en vue de répondre à notre demande. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

... 2

Cependant, nous tenons à préciser que les renseignements disponibles par notre système d'information ne permettent pas de répondre à certains éléments de votre demande, notamment sur la nature des services en attente et sur les services rendus concernant la demande.

De plus, concernant votre demande d'avoir un correspondant auprès du ministère de la Santé et Services sociaux pour la récurrence de la transmission des données, nous vous préconisons le renouvellement annuel de votre demande d'accès pour l'obtention de nouveaux renseignements au besoin.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2